Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260126-2026_01_008-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 26 janvier 2026

Date de convocation : 20 janvier 2026
Date d'affichage des délibérations : 29 janvier 2026

L'an deux mil vingt et six, le vingt-six janvier à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal en mairie de Pleyben, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, BRET CALVEZ Brigitte, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, GOISNARD Gaëlle, JAN Eric, JAOUEN Nicole, LE Dû Marie Paule, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LE SAUX Roger, LUCAS Raphaëlle, MORVAN Tiphaine, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PORHEL Alain, POULIQUEN Nathalie, REMY Guillaume, SPRIET Benoît, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude, VERBECQ Rosine.**
Absent représenté **: GRASSI Géraldine absente ayant donné procuration à Raphaëlle LUCAS, JANOT Anne absente ayant donné procuration à Marie-Paule LE Dû**
Absents excusés : **HEURTIER GUEGUEN Jean-Claude, BOZEC Claire**

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 23
- Votants : 25

==========

N° 2026 / 01 / 008 : Demande d'acquisition, par un riverain, d'une partie du domaine public au lieu-dit « Kervern » : avis du conseil municipal sur le classement de cette partie de voie dans le Domaine privé de la commune en vue de son aliénation éventuelle :

Sur ce sujet Mme Claire BOZEC en potentiel conflit d'intérêt, sort de la salle et ne prend pas part aux échanges et au vote.

Madame Le maire indique que Monsieur François Joël LE PAGE habitant du lieu-dit Kervern en bordure de la rue de Quimper nous a fait parvenir une demande d'acquisition d'une portion de la voie communale qui dessert sa propriété. Cette demande est faite suite à son acquisition de l'ancienne propriété de Mr Fichant décédé, et au réaménagement de la parcelle et des bâtisses. L'opération est vue comme une demande de régularisation, car la portion de chemin convoitée qui semble ne desservir que la parcelle de Mr Le Page, était dans les faits déjà plus ou moins « privatisée » par Mr Fichant. Monsieur Le Page souhaite officialiser par une acquisition et pour permettre une clôture de sa propriété.

Compte tenu de la densité d'habitation dans ce secteur, et des riverains susceptibles d'avoir un intérêt pour cette voie, il est nécessaire de mener une enquête publique avant de **déclasser du Domaine public cette partie et de la classer dans le Domaine privé de la commune**.

Cette enquête publique devra se tenir pendant une durée d'un mois. A l'issue, et à l'appui du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal devra se prononcer définitivement pour accepter ou refuser ce déclassement partiel de la voie en vue de son aliénation, et le cas échéant pour fixer les conditions de la vente et notamment son prix.

Il est entendu que la commune devra honorer les frais d'enquête publique et les frais de projet de bornage, charges qui a final seront à la charge du demandeur par une intégration dans le prix de cession des parcelles ainsi créées, par une refacturation à son encontre si la cession ne pouvait pas aboutir.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260126-2026_01_008-DE

Après en avoir délibérer, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **accepte le principe de ce projet d'aliénation de cette portion de voie à Monsieur François Joël LE PAGE**
- **accepte de mener une enquête publique avant le déclassement du domaine public**
- **accepte d'engager les dépenses sus énoncées avant de les porter à la charge du demandeur.**

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance,
Roger LE SAUX



Le Maire,
Amélie CARO

